



N° 23-11-70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

**Absents :**

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER - Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

**Pouvoirs :**

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU  
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME  
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY  
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINÉ

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>24</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>16/11/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>16/11/2023</b>

**Objet : Marché de nettoyage de la voirie et des espaces extérieurs communaux - Autorisation de signature du marché**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 et suivants,

**VU** le budget communal,

**VU** le marché relatif au nettoyage de la voirie et des espaces extérieurs communaux lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert de type européen et la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur de la ville, [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com),

**VU** la commission d'appel d'offre,

**VU** les offres qui ont été remises et leur analyse,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 20 Novembre 2023,

**CONSIDERANT** la décision et le classement réalisé par la Commission d'Appel d'Offres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20231123-23-11-70-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité DECIDE,

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché de nettoyage de la voirie et des espaces extérieurs communaux avec le candidat qui a remis l'offre la mieux distante et qui correspond aux besoins et attentes de la commune.

**Article 2 :** Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2023 et suivants de la ville.

**Article 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patriek CAMCOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance  
M. Lucien CORINTHE

